



*Pour les étudiants infirmiers des 3 promotions IFSI DIGNE LES BAINS*

**Vous versez chaque année universitaire la CVEC. Une part des sommes collectées est réaffectée sur décision du CROUS au bénéfice d'étudiants en formation sur d'autres territoires qu'Aix ou Marseille.**

**Ainsi les choix faits pour le campus Dignois en matière d'utilisation de la CVEC sont :**

- 1. La consultation individuelle avec la psychologue Madame Cécile CHAUSSEGROS : 0698216193, 42 Boulevard Victor Hugo à Digne est reconduite. Il faut prendre RV.**
- 2. Une intervention collective est possible par cette même psychologue (68h pour le campus. Faire demande à Mme Schuler : 0484390800) en cas d'événements type décès dans la promo, autres événements exceptionnels...**
- 3. Une permanence d'assistante sociale 1 vendredi sur 2 est envisagée mais les lieux et dates précises nous seront communiquées ultérieurement par le CROUS.**
- 4. Le passage gratuit du BNSSA (Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique), mais les étudiants intéressés devront se rendre à Marseille pour cette année (\*)**

(\*) BNSSA BREVET NATIONAL FRANÇAIS DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE Dans le cadre de la CVEC, le Crous finance des BNSSA pour les étudiants en formation supérieure initiale dans un établissement non bénéficiaire d'un reversement ayant déposé leur liste sur le site CVEC. BNSSA : Dans la limite de 15 étudiants pour l'année 2019/20, pour toute l'académie. Pour en bénéficier l'étudiant doit fournir la copie de son attestation CVEC et sa carte étudiant et doit réussir les tests de sélection. • L'étudiant contacte un des 2 prestataires choisis par le Crous et fourni la copie de sa carte étudiante et son attestation CVEC pour vérification de son éligibilité (photocopies à envoyer par mail à Mme Girard). • Le prestataire fait passer les tests de sélection • Le prestataire signe une convention avec l'étudiant (photocopie à envoyer par mail à Mme Girard). Les étudiants ayant son PES1 non à jour, feront une remise à niveau. Ceux qui ne le possèdent pas pourront le passer. • L'étudiant suit la formation et passe les examens obligatoires. • A l'issue de la formation le Crous règle la facture A Marseille : \* La Croix Blanche Marseille (AMS) - 10 bd de Tisseron - 13014 Marseille - 04 91 03 70 61 [ams@croixblanche.info](mailto:ams@croixblanche.info)